



**Délibération n° 2023 09 18-10 : RESSOURCES HUMAINES – Recensement de la population 2024 – Recrutement et rémunération des agents recenseurs.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 05/09/2023
En exercice :	33	
Présents :	24	Affichage de la convocation : 12/09/2023
Pouvoirs :	08	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 19/09/2023
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danièle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>		
Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M. Safi BOUKACEM M. Philippe LARGE donne pouvoir à M. Olivier DEROZARD Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR M. Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M. Daniel JULLIEN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M. Edouard WILLEMIN Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M. Jean-Pierre NEMOZ Mme Aline DURAND donne pouvoir à M. Stéphane GILLET		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON		

M Sylvère MATHIEU est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Le recensement de la population permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, nationalité, mode de transport, etc.) et de leurs logements (type de logement, type de construction, nombre de pièces, etc.). Le recensement de la population diffère selon les communes :

- pour les communes de moins de 10 000 habitants, il a lieu tous les 5 ans et concerne toute la population ;
- pour les communes de plus de 10 000 habitants, il a lieu tous les ans mais sur un échantillon de 8 % d'adresses qui diffère chaque année.

En 2018, le dernier recensement général de Vaugneray établissait la population de Vaugneray à 5 038 habitants. En partenariat avec l'INSEE, le recensement de la commune sera organisé **du 18 janvier 2024 au 17 février 2024**. Afin de réaliser la collecte des données sur le territoire, il appartient au conseil de procéder au recrutement d'agents recenseurs.

Stéphane RAPHANEL a été désigné coordonnateur communal pour suivre l'ensemble des opérations.

Un travail a été mené pour mettre à jour les districts du territoire communal au vu des dernières constructions. Afin de mener à bien cette collecte, il est nécessaire de procéder au recrutement de **12 agents recenseurs**.

Les missions des agents recenseurs seront les suivantes :

- participer à deux sessions de formation au début du mois de janvier et aux réunions hebdomadaires de coordination ;
- repérer leur district d'affectation afin d'organiser au mieux la collecte ;
- collecter les bulletins individuels, feuille de logement et autres feuilles statistiques.

Les barèmes de rémunération proposés sont les suivants :



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 septembre 2023 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2023 09 18-10 : RESSOURCES  
HUMAINES – Recensement de la population  
2024 – Recrutement et rémunération des agents  
recenseurs.

	Rémunération 2017	Rémunération 2024
Bulletin individuel	1,20 €	1,30 €
Feuille de logement	1,00 €	1,10 €
Participation forfaitaire aux sessions de formation (par séance)	25,00 €	25,00€
Montant forfaitaire pour chaque agent (déplacements, repérage, communications)	300 ,00€	350,00 €

Il est précisé que cette rémunération comprend tous les déplacements afférents à cette mission et les réunions de travail. Le montant de la dépense est estimé à 14 550 €.

Une dotation forfaitaire pour assurer l'organisation de cette enquête sera versée par l'Etat pour un montant d'environ 12 000 € (montant non encore connu).

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :***  
**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**APPROUVE** le recrutement de 12 agents recenseurs pour la réalisation du recensement.

**DEFINIT** les modalités de rémunération des agents recenseurs dans les conditions susmentionnées.

**DIT** que les dépenses engagées seront imputées au chapitre 012 du budget primitif 2024.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le

21 SEP. 2023

et de la publication en mairie le

19 SEP. 2023

Le secrétaire  
Sylvère MATHIEU

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel LELONG

